

Personnel

[Blurred recipient information]

Reconvilier, le 24 mars 2006

Annonce préalable de licenciement

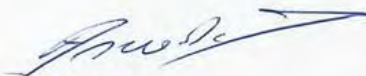
Monsieur,

Notre entreprise traverse une période délicate et nous sommes obligés de prendre des mesures suite à la grève illicite qui a frappé notre usine de Reconvilier en janvier et février 2006.

Nous avons le regret de vous annoncer que nous avons l'intention de mettre à terme à votre contrat de travail.

Conformément à l'article 38.5 de la CCT, vous êtes en droit de demander, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception du présent courrier, qu'une discussion sur le licenciement annoncé soit tenue. Sans réaction de votre part dans le délai imparti, nous présumerons que vous renoncez à cet entretien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.



Daniel Brendel
Executive Vice President



Laura Rossini
Head of HR

Copie : commissions et représentations des travailleurs SMB / SMD